

# RÉFORME CACES 2020

**CACES<sup>®</sup> ENGINES DE CHANTIER R372 → R482**

CAT. 1	Mini Pelle < 6T	Engins compacts		CAT. A
CAT. 2	Pelle > 6T	Engins d'extraction à déplacement séquentiel		CAT. B1
CAT. 3	Bouteur	Engins de réglage à déplacement alternatif		CAT. C2
CAT. 4	Chargeuse	Engins de chargement à déplacement alternatif		CAT. C1
CAT. 5	Gravillonneur Fraiseuse	Pas d'équivalence		
CAT. 7	Compacteur	Engins de compactage		CAT. D
CAT. 8	Tracteur + 56CV	Engins de transport		CAT. E
CAT. 9	Manutocope	Chariot de manutention tout-terrain		CAT. F
CAT. 10	Chargement Déchargement	Conduite des engins hors production		

**CACES<sup>®</sup> CHARIOTS R389 → R489**

CAT. 1	Transpalettes à conducteur porté		CAT. 1A
	Gerbeurs à conducteur porté		CAT. 1B
CAT. 2	Chariots à plateau porteur		CAT. 2A
	Chariots tracteurs industriels		CAT. 2B
CAT. 3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < 6t)		CAT. 3
CAT. 4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6t)		CAT. 4
CAT. 5	Chariots élévateurs à mât rétractable		CAT. 5
	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable		CAT. 6
CAT. 6	Conduite hors-production des chariots de toute catégories		CAT. 7

**CACES<sup>®</sup> PEMP R386 → R486**

CAT. 1A	PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale)		CAT. A
CAT. 3A			
CAT. 2A	Pas d'équivalence		
CAT. 1B	Toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle)		CAT. B
CAT. 3B			
CAT. 2B	Pas d'équivalence		
CAT. C	Conduite hors production des PEMP de catégories A ou B		

**CACES<sup>®</sup> GRUES AUXILLIAIRES R390 → R490**

Une seule catégorie pour tous les modèles de grues.  
Poste de commande fixe obligatoire, télécommande en option

POTENCE	
DERRIÈRE CABINE	
DERRIÈRE PORTEUR	
MONTAGE ROULANT	
EN POSITION INTERMÉDIAIRE	

**CHARIOTS DE MANUTENTION CACES<sup>®</sup> R485**  
AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

**CATEGORIE 1**  
GERBEURS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT  
HAUTEUR DE LEVÉE :  
Entre 1,20 m et 2,50 m

**CATEGORIE 2**  
GERBEURS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT  
HAUTEUR DE LEVÉE :  
Supérieure à 2,50 m